

**Consultation sur le développement durable de la production porcine au
Québec**

**Mémoire du Comité ZIP Alma-Jonquière
concernant la pollution de l'eau
par la production porcine**

présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

le 12 mars 2003



**ZONE D'INTERVENTION
PRIORITAIRE
ALMA-JONQUIÈRE**

Préparé par
François Gagnon, biologiste

En collaboration avec le personnel et les membres du conseil d'administration
du Comité ZIP Alma-Jonquière

Résumé

Le Comité ZIP Alma-Jonquière a fait une analyse du bilan de la production porcine en fonction d'une logique écosystémique et de sa principale préoccupation «l'eau». **Les problèmes les plus importants à résoudre** dans le bilan environnemental de la production porcine **sont l'eutrophisation des cours d'eau et la contamination des eaux et des sols**. Ces problèmes ont **trois principales sources** : les pratiques de travail des sols, l'épandage de matières fertilisantes et l'aménagement des terres.

Dans ce mémoire, **nous recommandons les actions suivantes** pour résoudre les problèmes environnementaux liés à la production porcine:

- une plus grande **consultation** entre tous les intervenants du monde agricole;
- une plus grande **stabilité des normes** et du lexique technique et administratif;
- augmenter les **services-conseils** aux producteurs;
- approfondir les **connaissances des travailleurs agricoles** par des cours sur le fonctionnement des écosystèmes afin qu'ils prennent les bonnes décisions;
- augmenter les **inspections des fermes** à la fréquence d'une fois par année, sans préavis, lors des périodes d'épandage;
- appliquer des **sentences punitives** aux producteurs contrevenants;
- observer des pratiques généralisées de **conservation des sols**;
- **augmenter le nombre et la superficie des bandes riveraines** et des zones tampons;
- une meilleure **gestion des intrants agricoles**;
- le **plan agroenvironnemental de fertilisation** chez tous les cultivateurs;
- **traiter le surplus des déjections** en évitant de créer des problèmes de rejet en aval du traitement;
- la **surveillance physico-chimique et écologique** des sols et des cours d'eau;
- **augmenter l'effort de récolte d'information** pour mieux planifier la production sur le territoire québécois;
- **revoir et corriger l'utilisation de la production sans sol**;

Nous concluons sur la nécessité de **faire prévaloir le respect de l'équilibre physico-chimique du milieu lors de processus de prise de décision** et nous suggérons le **concept de production écologique**.

Table des matières

Résumé	2
Table des matières	3
Avant-propos.....	4
Introduction.....	5
Préoccupations et recommandations	
1. Les changements répétitifs des normes environnementales compliquent la gestion des entreprises agricoles	6
2. Les propriétaires sont redevables de ce qui se passe sur leurs terres	7
3. Les pratiques culturelles et d'aménagement des terres causent des méfaits à l'environnement, principalement la culture du maïs	8
4. La quantité de matières fécales produite par les élevages porcins du Québec est énorme.....	11
5. L'épandage de fertilisants entraîne des problèmes de pollution, entre autres, l'eutrophisation	12
6. La production à des fins d'exportation laisse tous les déchets sur les lieux de production	15
7. La gestion spatiale de la production porcine au Québec présente des lacunes	16
Conclusion	19
Bibliographie.....	20

Annexe : Carte de localisation du territoire couvert par le Comité ZIP Alma-Jonquière

Avant-propos

Comme plusieurs intervenants qui participent à cette consultation publique, nous trouvons difficile de séparer les répercussions sur l'environnement dues uniquement à l'industrie porcine de celles issues de l'agriculture en général. Les pratiques culturelles en agro-industrie ont considérablement changé le paysage des milieux agricoles québécois; elles ont altéré les habitats et les réserves d'eau par l'eutrophisation et la contamination, en plus de menacer la santé de plusieurs organismes y compris les humains.

Nous croyons que l'agro-industrie est le résultat d'une panoplie d'intervenants qui ne sont pas seulement des agriculteurs. Les producteurs porcins comme les autres producteurs, répondent indirectement aux demandes des consommateurs. Ces producteurs adaptent leurs pratiques en fonction des courants sociétaux, dans le cas présent, la société de consommation. Tous les citoyens sont redevables de nos comportements sociétaux et de l'état des écosystèmes. Toute notre société de consommation pourrait être visée par un BAPE. Le problème de l'agriculture fait partie d'un problème général de société. Nous croyons que cette commission du BAPE sur le développement durable de la production porcine est primordiale et incontournable.

Introduction

La motivation du Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Alma-Jonquière pour ces audiences publiques

Fondé en 1995, le Comité ZIP Alma-Jonquière est un organisme à but non lucratif qui intervient pour la réhabilitation, la sauvegarde et la mise en valeur de la rivière Saguenay et de ses principaux tributaires. Nos activités reposent sur la concertation et l'implication communautaire. Elles s'orientent vers l'éducation, l'information et la sensibilisation de la population versus la protection de l'environnement. Nous favorisons une approche de la gestion de l'eau par bassin versant. Le territoire du Comité ZIP Alma-Jonquière couvre un tronçon de 40 km de la rivière Saguenay et comprend les municipalités d'Alma, Saguenay arrondissement de Jonquière, et cinq petites municipalités à prédominance agricole, de l'est du Lac-Saint-Jean (voir carte en annexe).

Dans le respect de ses objectifs et de ses membres, le Comité ZIP Alma-Jonquière tient à faire part de ses recommandations au BAPE sur le développement durable de l'industrie porcine au Québec. **C'est par notre expertise en réhabilitation de cours d'eau en milieu agricole, que notre analyse du dossier porcin tient compte presque exclusivement des faits ayant des impacts sur les cours d'eau.** Le Comité ZIP Alma-Jonquière est préoccupé par ce que vivent les producteurs et les autres citoyens en relation avec la production porcine. Cependant, nous nous permettons de juger du devoir collectif de chacun en fonction d'une logique écosystémique. Nous croyons que les frictions actuelles entre des citoyens et des producteurs, en particulier des producteurs porcins, sont le témoignage de l'atteinte d'une limite de la tolérance des citoyens envers le laisser-faire de la gestion non concertée du patrimoine collectif tels l'eau, l'air, le sol et la forêt.

Préoccupations et recommandations

1. Les changements répétitifs des normes environnementales compliquent la gestion des entreprises agricoles

Notre opinion

Nous partageons l'avis de producteurs qui trouvent que l'évolution en pièces détachées des **normes environnementales** est **compliquée et exaspérante**. Nous trouvons dommage que des producteurs aient une opinion négative des efforts déployés pour résoudre les problèmes environnementaux.

Faits motivant notre opinion

Les travailleurs des entreprises agricoles revendiquent une qualité de vie, c'est-à-dire du temps libre et un bon salaire. Toute gestion additionnelle pèse lourd sur leur humeur. Le changement continu des normes environnementales coûte cher en temps et en argent et vient compliquer la gestion des entreprises. Certains agriculteurs ont du mal à suivre ce changement continu et expriment une certaine frustration envers «l'environnement».

Des producteurs réalisent que les coûts engendrés par la mise à jour continue des normes environnementales contribue à la disparition de petites productions. Des producteurs estiment que le changement répétitif des normes environnementales contribue à la concentration des terres dans les mains de quelques personnes.

Recommandations

Nous recommandons aux autorités **d'essayer d'atteindre une plus grande stabilité des normes environnementales**. Ceci signifie de **bâtir les normes en faisant preuve d'audace et d'envergure** dans la résolution de problèmes environnementaux pour qu'elles restent appropriées à longue échéance. Lorsque les connaissances ou les technologies sont peu développées pour normaliser un élément pouvant être problématique, le **principe de précaution** devrait prévaloir dans la prise de décision.

Les ministères concernés devraient consulter tous les intervenants (agriculteurs, chercheurs, agronomes, citoyens) dès qu'ils entreprennent un travail de normalisation de volets agricoles. Ainsi, les agriculteurs pourraient planifier leurs travaux en fonction des contraintes à venir, dès qu'un ministère décide de travailler sur des normes.

Dans la même veine, la **stabilisation du lexique technique et administratif** est recommandée.

2. Les propriétaires sont redevables de ce qui se passe sur leurs terres

Notre opinion

Les propriétaires terriens ont à charge la responsabilité des activités humaines qui ont lieu sur leur propriété. Ils sont redevables de l'état des écosystèmes dont fait partie leur propriété.

Faits motivant notre opinion

Plusieurs producteurs sont propriétaires des terres qu'ils utilisent, mais ils ne le sont que temporairement. Ces terres appartiendront un jour, à quelqu'un d'autre. Toutes activités sur une propriété impliquant l'introduction ou l'extraction de n'importe quel produit, a des conséquences sur une surface plus grande que celle visuellement affectée puisque le sol, l'air et l'eau constituent un système dynamique où circulent les éléments. Des nappes phréatiques et des cours d'eau sont pollués sur une propriété et la pollution est transportée ailleurs.

Les propriétaires terriens ne sont malheureusement pas toujours informés du fonctionnement des écosystèmes et ne peuvent vraisemblablement pas toujours prendre des décisions éclairées en terme d'environnement.

Recommandations

Nous recommandons d'**augmenter les services-conseils aux producteurs**, pour qu'ils puissent bénéficier de plusieurs visites par année d'un expert-conseil. L'approche développée par les clubs-conseils en agroenvironnement est idéale pour intervenir sur ce point.

Les producteurs devraient être les intervenants majeurs de l'application de bonnes pratiques. Nous recommandons une **formation pour les travailleurs agricoles** sur le fonctionnement des écosystèmes, la circulation des éléments dans l'air, l'eau et le sol. Ces cours aideraient sûrement à prendre de meilleures décisions.

Les producteurs doivent être non seulement conseillés, mais aussi **encadrés** dans leur travail sur leurs terres pour qu'il soit très bien fait. Même si le *Règlement sur les exploitations agricoles* prévoit augmenter les inspections des fermes dans un futur rapproché, nous recommandons l'augmentation immédiate du nombre d'inspection afin d'assurer **une inspection par année, sans préavis, lors des périodes d'épandage**. Finalement, des sentences punitives sévères devraient être appliquées lorsque les propriétaires sont contrevenants.

3. Les pratiques culturales et l'aménagement des terres causent des méfaits à l'environnement, principalement la culture du maïs

Notre opinion

Nous sommes perplexes quant aux pratiques culturales et à l'aménagement des terres, qui sont liés aux grandes monocultures de céréales (orge, avoine et maïs) pour alimenter les élevages. **Nous trouvons excessives la superficie et l'intensité d'utilisation des terres des grandes plaines agricoles.** Le nombre et la superficie des îlots forestiers et des bandes riveraines dans les grandes plaines agricoles sont dérisoires. Nous trouvons que **la somme des impacts environnementaux des grandes monocultures est très élevée**. Cette inquiétude s'additionne à celle de voir prochainement augmenter la production de maïs, pour la production de l'éthanol.

Faits motivant notre opinion

Les grandes plaines agricoles sont intensivement aménagées pour maximiser la productivité. La pression sur ces terres est énorme et continue d'augmenter. La plaine du Saint-Laurent offre parfois le paysage de grands espaces quasi désertiques. Les grandes monocultures de céréales mettent en cause des aménagements et des pratiques de travail du sol qui causent des pertes importantes d'habitats, qui favorisent l'érosion des sols, ainsi que l'apport de sédiments et de nutriments vers des cours d'eau (FAPAQ,

2002). Ces effets couplés à l'utilisation de certains produits, contribuent à la contamination des sols et des cours d'eau.

Les zones tampons ou bandes riveraines, ne sont pas assez nombreuses et peu efficaces par les normes légales en vigueur (Francoeur, 2003). Actuellement, les espaces les mieux localisés pour agir comme zones tampons, sont utilisés pour la production. Des producteurs y voient une perte de productivité si ces espaces ne sont plus cultivés.

Les parcelles de terre en culture de maïs sont celles qui montrent le plus haut taux de lessivage vers les cours d'eau devant les cultures d'orge et les prairies (Berrouard et al. 2001). L'excès de fertilisants provenant de l'épandage des lisiers et des fumiers de porc est lessivé dans les cours d'eau, ce qui contribue à leur **eutrophisation**, modifiant ainsi l'écologie aquatique. Le redressement et le reprofilage des cours d'eau ainsi que des ouvrages d'aménagement facilitant le travail au champ, modifient le régime hydrologique qui a également un impact sur l'écologie aquatique.

La culture du maïs utilise des pesticides, comme l'**atrazine**, ainsi que d'autres substances qui se retrouvent dans les cours d'eau. Plusieurs d'entre elles sont soupçonnées d'avoir des effets perturbateurs du système endocrinien, entraînant des malformations, de même que la diminution ou la disparition de population de certaines espèces (FAPAQ, 2002).

Recommandations

Des aménagements de bandes riveraines, des bonnes pratiques de conservation des sols et une bonne gestion des intrants agricoles font partie de la gamme de solutions aux problèmes environnementaux rencontrés dans les grandes monocultures. Ces trois solutions doivent être employées **de façon monolithique** pour être efficace.

L'aménagement de zones tampons constituées de végétation permanente aux sites critiques d'écoulement, sont des ouvrages de première importance. La détermination d'un **site critique** devrait l'être en fonction du pouvoir de canalisation d'un endroit lorsqu'il y a des précipitations importantes mais normales.

La largeur des zones tampons doit être déterminée au cas par cas, en fonction de plusieurs facteurs dont la pente du territoire, l'utilisation de l'eau (eau potable ou non), le type de végétation utilisé dans la bande riveraine, la protection des terres inondables et les systèmes de production (Chicoine, 2002). Les bords de ruisseaux qui ne sont pas utilisés parce que leurs pentes sont trop fortes, devraient obligatoirement être reboisés. Nous croyons que les producteurs pourraient être d'accord pour la mise en place de zones tampons de végétation, s'ils sont dédommagés et assistés.

La bonne gestion des intrants agricoles ainsi que les bonnes pratiques de conservation des sols devraient être exécutées en recherchant le **raffinement optimal** pour contrôler et éliminer le plus possible la diffusion de matières fertilisantes hors du champ. De cette manière, l'importance des zones tampons à aménager et qui représentent une perte de terres cultivables, pourraient être amoindries. Les pratiques de travail du sol diminuant les méfaits environnementaux, comme les labours perpendiculaires à la pente, sont le genre de pratique facile qu'on devrait rechercher et encourager. Les *plans agraires d'épandage de fertilisants* (paef) sont une initiative de gestion des intrants agricoles que nous saluons. L'efficacité des *paef* doit faire l'objet d'une évaluation par la surveillance physico-chimique des sols et des cours d'eau. **Nous croyons que le *paef* est l'outil de base dans la gestion des épandages.**

Advenant une opposition à une de ces trois solutions, pour des raisons de rentabilité ou autres, **nous recommandons que le respect de l'équilibre physico-chimique du milieu prévale lors de la prise de décision.** Nous croyons que la négligence de l'équilibre physico-chimique des sols et des eaux a suffisamment fait les frais de la recherche du maximum de productivité. **Ce sont les aspects de gestion et des technologies agricoles qui doivent prendre le relais sur la négligence environnementale.**

4. La quantité de matières fécales produite par les élevages porcins du Québec est énorme

Notre opinion

Nous sommes inquiets de l'énorme quantité de matières fécales produite par les élevages porcins du Québec. Nous avons de la difficulté à comprendre le laisser-faire de cette situation.

Faits motivant notre opinion

Voici ce que dit la Société de la Faune et des Parcs (2002) à propos de l'industrie porcine : «La première répercussion de l'industrie porcine est liée à la quantité énorme de déjections animales qu'il faut gérer à la suite de l'élevage de quelque sept millions de porcs par année (quatre millions d'animaux sur pied en tout temps) sur le territoire agricole du Québec». De plus, le Québec serait de presque 3 fois en surproduction de phosphore et de deux fois en surproduction d'azote (MEF, 1996 et Environnement Canada, 1998). Cependant, la production de phosphore et d'azote varient d'un bassin versant à un autre. Certaines régions agricoles du Québec ne sont pas en surproduction.

Actuellement, au Québec, la gestion des matières fécales porcines est sous forme de lisier dans 98 % des productions et le reste sous forme de fumier solide (Pigeon, 2002). La quasi-totalité des exploitations porcines sont équipées de réservoirs d'entreposage des lisiers qui ne sont cependant pas toujours en bon état. Certains d'entre eux démontrent des risques de déversements, menaçant de contaminer des nappes phréatiques et des cours d'eau (FAPAQ, 2002). À noter que la contamination de la nappe phréatique est très problématique vu le temps généralement nécessaire à sa dépollution.

Recommandations

Les faits nous laissent perplexes, car il s'agit d'un problème majeur : que faire du surplus de déjections animales? Les traitements existants sont à examiner de près quant aux rejets qu'ils génèrent. **Le traitement du surplus des déjections semble être une voie à développer** si notre société souhaite conserver ou augmenter le nombre d'élevage porcin. Cependant, il faudra être prudent pour que les solutions technologiques de traitement des déjections **ne créent pas de problème de rejet en aval du traitement.**

Nous appelons à l'imagination de solutions réfléchies et profondément analysées quant à la disposition du surplus des déjections. Dans le cas d'un échec dans la résolution de ce problème, il est légitime de considérer l'option de diminuer le nombre de porcs élevés au Québec.

Quant à l'entreposage des déjections, la façon idéale nous semble être sous la forme solide, dans des réservoirs étanches, avec une toiture. Les problèmes relevés de pollution atmosphérique par l'aération des lisiers entreposés (MAPAQ, 2002) doivent faire l'objet d'une recherche de solution.

5. L'épandage de fertilisants entraîne des problèmes de pollution entre autres, l'eutrophisation

Notre opinion

L'épandage de fertilisants entraîne des problèmes d'eutrophisation des cours d'eau ainsi que la contamination des sols et des nappes phréatiques. Nous nous questionnons sur la surveillance et le contrôle du contenu total des matières fertilisantes utilisées pour l'épandage sur des sols agricoles. Nous ne comprenons pas que des problèmes persistants d'eutrophisation connus dans un grand nombre de cours d'eau et de plans d'eau ne fassent pas l'objet de plus grands efforts de dépollution. Ce problème n'est pas un bel héritage à léguer aux générations futures de la part de la société actuelle.

Faits motivant notre opinion

L'eutrophisation est synonyme d'augmentation de la productivité biologique et de déséquilibre chimique. *«L'eutrophisation des cours d'eau est causée par l'excès de phosphore qui, autrement, est le facteur limitant pour la croissance des plantes aquatiques et des algues en eau douce»* (FAPAQ, 2002).

L'augmentation de la productivité entraîne un changement d'équilibre chimique dans le milieu, pouvant avoir un effet de poison, déstabilisant les communautés biologiques. L'eutrophisation peut amener, quelques fois à retardement, des perturbations de population chez des espèces, voir même la disparition d'espèces dans le milieu. De plus, l'eutrophisation a des désagréments esthétiques et des effets rébarbatifs sur les utilisateurs à cause de la prolifération d'algues et des odeurs qui s'en dégagent.

De nombreux cours d'eau et plans d'eau en milieu agricole ne sont plus utilisés depuis longtemps vu leur problème chronique de pollution. Ceci témoigne du retard accumulé pour assainir adéquatement nos habitudes qui font préjudice à l'environnement (FAPAQ, 2002).

La fertilisation des prairies et des cultures laisse s'échapper dans la nature non seulement du phosphore, mais aussi d'autres produits qui contaminent les sols, les nappes phréatiques et les cours d'eau (FAPAQ, 2002). Ces autres produits sont contenus dans le lisier tels des coliformes, des métaux, des phénols, des acides gras volatils et des solvants (FAPAQ, 2002). Cependant les polluants rencontrés dans les sols et l'eau des milieux agricoles ont aussi d'autres origines, transportés via l'atmosphère ou le cycle de l'eau (Bliefert et Perraud, 2001).

Il est important de considérer les cours d'eau ainsi que tous les éléments des écosystèmes, comme des constituants d'un système ouvert. Tous les organismes vivants, incluant les humains, sont aussi des systèmes ouverts qui interagissent avec l'environnement (Suzuki, 1999). Les risques de contamination qu'engendre la production porcine, sont potentiellement des problèmes de santé humaine (Larouche, 2002).

L'équilibre chimique dans les cours d'eau est important pour la santé de l'écosystème aquatique. Cet équilibre est fragile, mais a l'avantage d'avoir une certaine résilience. Plusieurs années voir des décennies sont nécessaires pour que se refasse un équilibre chimique qui présente une eau de bonne qualité.

Recommandations

Pour prévenir et résoudre les problèmes de pollution de l'eau imputables à la production porcine, **il faudrait des règlements et des normes strictes encadrant toutes les situations contribuant à ces problèmes.** Ces normes doivent être basées sur les connaissances existantes pour en arriver à un contrôle et une gestion raffinée de toutes les situations. La surveillance est le moyen d'évaluer le succès des normes et des règlements.

Les situations suivantes sont liées à des problèmes de pollution de l'eau et devraient être travaillées de façon rigoureuse dans la direction suggérée ci-dessous :

- l'entreposage étanche des lisiers et des fumiers;
- l'amélioration des techniques de culture afin de réduire, voir même éliminer l'utilisation des pesticides;
- la concession et l'aménagement de zones tampons, telles les bandes riveraines pour éliminer le ruissellement et l'érosion;
- défaire ou refaire les ouvrages d'aménagements hydro-agricoles inadéquats;
- poursuivre et encourager la recherche et le transfert de technologie pour la disposition des déjections animales et le contrôle raffiné des épandages;
- développer la formation continue chez les agriculteurs;
- augmenter et préciser les services-conseils et le soutien financier;
- favoriser la mise en place d'un service d'accompagnement des producteurs, pour de meilleures pratiques.

Les efforts recommandés pour éliminer l'eutrophisation ainsi que la contamination des sols et de l'eau doivent **inclure un plan de surveillance physico-chimique et écologique des cours d'eau et des sols** des bassins versants concernés. L'utilisation des deux types de surveillance, physico-chimique et écologique, sont préférables à l'utilisation d'un seul (Pelletier et St-Onge, 1998). La surveillance des cours d'eau vulnérables doit être faite plusieurs fois par année, tout le long du cours d'eau, afin de percevoir d'où proviennent les anomalies. Elle pourrait être faite par des agents affectés exclusivement à des tâches d'échantillonnage, ou par des membres de comités de bassins formés à cet effet. L'établissement d'un laboratoire québécois d'analyses de la concentration en phosphore total d'échantillon du milieu est une infrastructure à planifier.

Il faut s'attaquer aux sources de la contamination chimique qui déséquilibre ou contamine les écosystèmes avec le principe que l'humain va vivre, utiliser et dépendre de ces écosystèmes à perpétuité. Des produits à haute toxicité et présentant une biodisponibilité n'ont pas lieu de se retrouver dans des endroits de production alimentaire. La manipulation des déjections doit se faire avec une préoccupation de ne pas les contaminer.

6. La production à des fins d'exportation laisse tous les déchets sur les lieux de production

Notre opinion

Nous sommes inquiets de voir augmenter la production de porcs, pour le marché de l'exportation.

Faits motivant notre opinion

La production de porcs pour l'exportation est lucrative pour le pays, mais elle laisse aux Québécois, une panoplie de déchets, de problèmes environnementaux et sociaux à gérer. L'exportation de viande de porc compte pour grosso modo, 50 % de la production québécoise, selon un calcul maison de données provenant de la Fédération des producteurs de porcs du Québec (2002) et de l'Institut de la statistique du Québec (2002). Le Québec est plus qu'autosuffisant. Toute nouvelle production ira à l'exportation. De plus la FAPAQ (2002) fait mention dans son rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats, que la réduction de la production est une option à la résolution des méfaits environnementaux.

Recommandations

Nous proposons de privilégier la santé environnementale du Québec, plutôt que la récolte de bénéfice matériel par l'exportation massive de produits du porc. **Nous proposons de rester au volume actuel ou de diminuer le volume de produits du porc allant à l'exportation.** Toute nouvelle production viendra augmenter le surplus de déjections animales et augmentera les problèmes déjà existants. Il est important de bien réfléchir à une augmentation de la production porcine, surtout quand on la justifie par la création d'emplois. Il serait ennuyeux d'éliminer ces emplois, si la réduction de la production porcine devient une solution obligée pour résoudre ses problèmes de pollution.

7. La gestion spatiale de la production porcine au Québec montre des lacunes

Notre opinion

Il nous semble que **la distribution spatiale des élevages porcins au Québec, souffre d'un certain manque de planification**, vu la concentration d'élevages dans certains bassins versants qui a contribué à la pollution aiguë de cours d'eau. **Il existe une déficience de l'information pour prendre les meilleures décisions**. Aussi, **le concept de production sans sol nous semble une pratique biaisant la capacité réelle des sols** québécois à supporter un nombre précis d'animaux. Finalement, nous croyons qu'il va de la normalité, qu'une région qui le peut, tende à l'autosuffisance.

Faits motivant notre opinion

Les activités économiques sont créatrices d'emplois, mais aussi consommatrices d'espace (Rodrigue, 2000). La production porcine emploie un nombre important de personnes et ce sont les populations des localités éloignées qui récoltent les bénéfices des emplois. La concentration de la production porcine et la grande taille de certains élevages sont aussi synonymes de pollution. Cette concentration de la production est possible en passant outre, la capacité des sols d'une région à supporter un nombre donné de bêtes, ce qu'on appelle la production sans sol. En 1998, 32 % des entreprises porcines québécoises étaient des entreprises sans sol (Pigeon, 2002). Ce concept présuppose le transport de la nourriture et des déjections sur des distances pouvant être très grandes. Ce transport implique des frictions spatiales se traduisant en une pollution supplémentaire.

Les activités agricoles consomment généralement de très grandes surfaces, tandis que les activités industrielles et commerciales utilisent une surface beaucoup moindre, mais de façon parfois très intensive (Rodrigue, 2000). Or, on reconnaît l'importance des espaces naturels en tant qu'habitats pour la faune, mais aussi en tant que zones tampons contre les surplus de composés minéraux et organiques qu'on ajoute au sol comme engrais pour les plantes.

De manière générale, le Québec est en surproduction de fumier (Environnement Canada, 1998 et MEF, 1996). Spécifiquement, ce sont certaines régions du Québec, certains bassins versants, qui sont en surproduction de fumier.

Dans ces régions, le développement d'élevages porcins s'est fait intensivement en contribuant grandement à la détérioration d'écosystèmes et à la pollution de nappes phréatiques.

Cependant, on note que d'autres régions ou bassins versants du Québec, sont différemment affectés par des problèmes d'origine agricole. Par exemple, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui dans son ensemble n'est pas en surplus de fumier, comptait en 2002, sept municipalités en surplus de fumier (MENVQ, 2002). On note que cette région a produit en 2002, près de 23 000 porcs (MENVQ, 2002) alors que la consommation annuelle de porcs en 1999 atteignait environ 100 000 têtes (RLDD, 2000). Cette région possède un réseau de surveillance des rivières comptant 6 stations (MENVQ, 2002) pour une vingtaine de bassins versants dont la plupart comptent de grandes superficies agraires.

Recommandations

Nous recommandons qu'à l'avenir, **les décisions d'autoriser des activités économiques intensives telle la production porcine, se basent résolument, sur le cumul environnemental d'une région.** L'acceptabilité d'un projet de production devrait entre autres se faire en considérant les paramètres suivants :

- les productions existantes, les emplois et les infrastructures déjà en place;
- le cumul environnemental du bassin versant et de ceux avoisinants;
- la capacité des sols à soutenir la production dans une optique de durabilité des sols;
- minimiser le transport des intrants et des extrants.

Pour mettre de l'avant cette recommandation, il est nécessaire d'avoir beaucoup d'information sur le territoire et la rendre facilement disponible. **L'effort de récolte de données doit être accru** pour connaître et/ou mettre à jour toute l'information permettant de bien guider les décisions.

Cette recommandation vise à planifier la santé et la pérennité des paysages, tant au coup d'œil, qu'au niveau de la santé des écosystèmes, qu'à leur usage socio-économique.

Une planification devrait se faire dans une perspective considérant le passé, les évènements actuels et ceux prédictibles, de même qu'à diverses échelles spatiales, celle du Québec et de chacune de ses régions.

Nous recommandons que l'emploi de la production sans sol soit revue et corrigée.

Malgré les avantages de ce concept, dans un raisonnement écosystémique, la séparation du nombre d'animaux pouvant être produit sans prendre en compte la capacité du sol à soutenir ces élevages, manque de sens. Nous devons être prudents et **agir en fonction d'une durabilité des sols**, donc en connaissance de la capacité du territoire québécois à produire des denrées alimentaires aussi longtemps que l'humain y vivra. La production de denrée n'est pas la seule chose, il y a aussi un impératif de conserver des espaces naturels qui puissent **perpétuer les cycles globaux des éléments**, c'est à dire ce fameux équilibre chimique de même que les habitats et toute leur faune.

Conclusion

La nécessité du respect de l'équilibre physico-chimique du milieu, particulièrement celui des cours d'eau, doit prévaloir lors du processus de décision quant à l'avenir de la production porcine. L'idéal est de produire des denrées en minimisant les répercussions néfastes à l'environnement. Il faut s'attaquer aux causes de la pollution agricole qui déséquilibre ou contamine les écosystèmes, avec le principe que l'humain va vivre, et dépendre de ces écosystèmes à perpétuité.

Il y a des problèmes évidents de planification et de concertation dans la gestion de la production porcine au Québec. La population en est pénalisée par les méfaits environnementaux. Par contre, c'est le monde agricole qui devra travailler le plus à une restructuration obligatoire de la production porcine, incluant la production de grains pour alimenter les animaux. **L'objectif est d'en arriver à des productions écologiques, c'est-à-dire des productions respectant les équilibres chimiques naturels, le paysage agricole et les espèces y vivant.**

Il est du devoir de l'État et de la Société de mettre en œuvre un mode de vie compatible avec le rythme de fonctionnement des écosystèmes.

Bibliographie

BERROUARD, A., M. GIROUX et M. BLACKBURN. «Effets comparatifs de différentes cultures et modes de fertilisation sur la teneur en nitrates dans les sols en fin de culture et dans les eaux de drainage souterrain à l'automne». *Agrosol*, vol. 12, no 2, décembre 2001, p. 64 à 73.

BLIEFERT, C et R. PERRAUD. 2001. *Chimie de l'environnement : air, eau, sols, déchets*. De Boeck Université. Paris. 477 pages.

BRUNEL, P., R. CARIGANAN, B. PINEL-ALLOUL ET A. CATTANEO. 1999. *Écologie générale; première partie : Introduction à l'écologie aquatique*. Département des Sciences biologiques, Faculté des Arts et des Sciences, Université de Montréal. 172 pages.

CARIGANAN, R. 2000. *Introduction à l'écotoxicologie : recueil de notes*. Département des Sciences biologiques, Faculté des Arts et des Sciences, Université de Montréal. 298 pages.

CHICOINE, J. 2002. Travaillez par la bande.
<http://www.coopfed.qc.ca/Coopérateur/contenu/septembre2002/p63.htm>

ENVIRONNEMENT CANADA, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE ET PÊCHES ET OCÉANS CANADA. *Rapport sur l'état du Saint-Laurent, la contribution des activités agricoles à la détérioration du Saint-Laurent : rapport technique*, document rédigé dans le contexte de l'entente Saint-Laurent Vision 2000, décembre 1998, 178 pages. chap. 4 : Les Réponses (3719 Ko).

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC. 2002. Production canadienne de porcs par région 1997 à 2001 (têtes).
<http://www.leporcduquebec.qc.ca/pages/Page1H-b.html>

FRANCOEUR, L.G. L'union européenne se lance dans l'agriculture durable. *Le Devoir*, Édition du 23 janvier 2003.

FRANCOEUR, L.G. Production porcine – Échec de la politique des bandes riveraines. *Le Devoir*, Édition du 17 janvier 2003.

FRANCOEUR, L.G. Rêver danois ou faire américain. *Le Devoir*, Édition du 5 novembre 2002.

HARPER, D. 1992. *Eutrophisation of freshwater*. Chapman & Hall. London.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2002. Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec, édition 2002. Chapitre 2 : Les productions animales.
http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/economi/prof_bio_pdf.htm

LAROUCHE, L. 2002. *Portrait des interventions de la Direction de santé publique et des équipes de santé au travail des CLSC. Région Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Direction de santé publique RRSS 02.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. 2002. *Solutions technologiques de traitement existantes et en développement à la ferme*. Direction de l'environnement et du développement durable. Présentation.

MENVQ-MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, région administrative 02, Saguenay–Lac-St-Jean. 2002. *Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine*. Audiences publiques sur le développement durable de l'industrie porcine.

- MEF-MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. 1996. *Document de réflexion sur la capacité des sols du territoire québécois à supporter les élevages*. Document de travail.
- PELLETIER, L. et J. ST-ONGE. 1998. *Le bassin de la rivière Chaudière : les communautés benthiques et l'intégrité biotique du milieu*. pages 4.1 à 4.43, dans Ministère de l'Environnement et de la Faune (éd), *Le bassin de la rivière Chaudière : l'état de l'écosystème aquatique—1996*, Direction des écosystèmes aquatiques, Québec, envirodoq no EN980022.
- PIGEON, S. 2002. *Conception des bâtiments d'élevage porcin sur litière*. Groupe-Conseil BPR.
- PINEL-ALLOUL, B. et D. Boclair. 2000. *Limnologie biologique*. Département des Sciences biologiques, Faculté des Arts et des Sciences, Université de Montréal. 143 pages.
- PINEL-ALLOUL, B. et R. CARIGNAN. 2000. *Limnologie physique et chimique*. Département des Sciences biologiques, Faculté des Arts et des Sciences, Université de Montréal. 180 pages.
- RLDD. 2000. *Le potentiel de développement durable d'un projet de production porcine dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Région laboratoire du développement durable. 58 pages.
- RODRIGUE, J.-P. 2000. *L'espace économique mondial : les économies avancées et la mondialisation*. Presses de l'Université du Québec, 498 pages.
- SIGG, L., BEHRA, P. et W. STUMM. 2000. *Chimie des milieux aquatiques : chimie des eaux naturelles et des interfaces dans l'environnement*. 3^e édition. Dunod. Paris. 567 pages.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. 2002. *Rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats*. Vice-présidence au développement de la faune. 72 pages.
- SUZUKI, D. et A. McCONNELL. 1999. *Sacred Balance : rediscovering our place in nature*. David Suzuki Foundation and Greystone Books. 262 pages.
- VANNOTE, R.L., G.W. MINSHALL, K.W. CUMMINS, J.R. SEDELL and C.E. CUSHING. 1980. The River Continuum Concept. *Can. J. Fish. Aquatic Sci.* 37: 130-137.

Annexe

Carte de localisation du territoire couvert par le Comité ZIP Alma-Jonquière

